

L'externalisation des frontières

Suivi de la politique d'externalisation de l'UE

Bulletin n° 18

7 juillet 2026

« Observer l'Europe, c'est une entreprise vaine – à moins que l'on ne compte agir »

A. Sivanandan, 1993

Sommaire

Évolutions thématiques et régionales.....	2
Gestion des frontières.....	3
Budgets et financement.....	4
Expulsion et réadmission.....	5
Partenariats en matière de migration.....	7
Mises à jour de l'archive documentaire.....	16
À propos de ce bulletin.....	17

Évolutions thématiques et régionales

Les documents officiels de l'Union européenne résumés dans cette édition, ainsi que ceux publiés dans les précédentes éditions du bulletin, sont disponibles dans nos [archives de documentaires](#).

Sommaire

- [Gestion des frontières](#)
- [Budgets et financement](#)
- [Expulsion et réadmission](#)
- [Partenariats en matière de migration](#)
- [Autres](#)

Gestion des frontières

Le Conseil adopte des mesures relatives aux visas au titre de l'article 25 bis à l'encontre de la Somalie, l'Italie s'y oppose

Le 15 juin 2026, [le Conseil a adopté une résolution](#) visant à suspendre certaines dispositions du régime des visas applicables aux ressortissants somaliens, dans le cadre des mesures prévues à l'article 25 bis du Code des visas. Cette décision fait suite à un « appel pressant » lancé lors de la réunion du Conseil « Justice et Affaires intérieures » du 4 juin, en raison d'une coopération jugée « insuffisante » de la Somalie en matière d'expulsions.

Dans [une déclaration écrite annexée à la décision](#), l'Italie fait toutefois part de son [désaccord](#). Sans remettre en cause le principe des mesures prévues à l'article 25 bis, elle estime que la coopération avec la Somalie est en voie d'amélioration et que l'application de telles sanctions pourrait, dans ce contexte, s'avérer contre-productive.

Stratégie de l'UE en matière de drones et de lutte contre les drones

Deux compilations des observations formulées par les États membres sur le plan d'action de l'Union européenne relatif à la sécurité des drones et des systèmes anti-drones, datées des 7 et 18 mai, présentent peu d'éléments directement liés à la politique d'externalisation. Elles contiennent toutefois plusieurs informations secondaires dignes d'intérêt.

[Dans la compilation du 7 mai](#), la délégation irlandaise exprime la préoccupation suivante :

*« L'Irlande s'inquiète du fait que **le financement passe par l'Instrument de gestion des frontières et des visas (BMVI)**, auquel elle n'a pas accès, car elle ne participe pas à cet élément de l'acquis de Schengen. Existe-t-il un financement alternatif disponible via le Fonds de sécurité intérieure (ISF) ? »*

(La [stratégie européenne en matière de drones](#) prévoit un financement de 400 millions d'euros via le BMVI pour l'acquisition et l'exploitation de « technologies de drones et de contre-drones »)

Dans la [compilation du 18 mai](#), la Finlande souligne la nécessité de renforcer les systèmes de surveillance des frontières et de détection des menaces, lesquels pourraient, en théorie, être utilisés également pour détecter l'immigration clandestine. **La délégation finlandaise évoque en outre un rôle opérationnel de Frontex dans la mise en œuvre de la stratégie relative aux drones, tandis que la Croatie mentionne la participation de l'agence à des groupes de travail consacrés à cette thématique.**

Pour sa part, la France insiste sur le fait que toute opération anti-drone conduite par Frontex doit être « menée dans les limites strictes des compétences [de l'agence] » et ne pas interférer avec les missions de renseignement ou de sécurité nationale relevant des États membres.

Enfin *Statewatch* rappelle avoir publié, [dans le bulletin n° 16 d'Outsourcing Borders](#), un document indiquant que Frontex devrait jouer un rôle dans la future stratégie de l'Union européenne relative aux drones et à la lutte contre les drones.

Budgets et financement



Mises à jour de la liste des financements destinés à la Libye

L'annexe du dossier d'action actualisé consacré à la Libye (voir ci-dessous) recense plusieurs initiatives financées par les États membres en lien avec ce pays. Parmi les principales actions figurent :

- un programme d'un million d'euros financé par la **République tchèque**, consacré à la protection des personnes et à la lutte contre la traite des êtres humains, ainsi qu'un financement complémentaire de 616 000 euros destiné au soutien de la gestion des frontières. Ces deux programmes seront mis en œuvre à partir de juillet 2025 ;
- un programme de 3 millions d'euros, financé par **l'Italie** et mis en œuvre par le CESVI, en faveur des réfugiés soudanais en Libye ;
- un second programme de 3 millions d'euros, destiné aux « migrants vulnérables » et mis en œuvre par l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) ;
- un programme similaire d'un montant de 1,6 million d'euros, mis en œuvre par le Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR).

Ces trois derniers programmes ont débuté en janvier 2025 et se poursuivront jusqu'en 2027.

Par ailleurs, selon la dépêche diplomatique allemande présentée ci-dessous, l'Italie aurait également contribué à hauteur d'environ 16 millions d'euros, par l'intermédiaire du **Fonds « Asile, Migration et Intégration » (AMIF)**, au financement de **deux projets de retour volontaire en 2025**.

Expulsion et réadmission



Un nouveau système d'expulsion en Libye ?

Selon une source proche des discussions du Conseil relatives au dossier sur la Libye (voir ci-dessous), **le nouveau « mécanisme national de retour » mis en place par les autorités libyennes en vue des expulsions** suscite de vives préoccupations.

Ces inquiétudes concernent notamment les conséquences potentielles de ce dispositif sur les droits de l'homme, l'effectivité de la « réintégration » des personnes expulsées, ainsi que l'exigence du **gouvernement libyen selon laquelle les personnes faisant l'objet d'une expulsion doivent transiter par un centre de la « Société pour l'appel à l'islam » situé à Tripoli**. Selon certaines sources, cette obligation contribuerait également à ralentir, de manière générale, les procédures d'expulsion. L'Union européenne serait, dans l'ensemble, disposée à soutenir ce nouveau mécanisme d'expulsion sous une forme ou une autre.

Par ailleurs, d'après les informations communiquées par cette même source, **l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) a organisé le retour « volontaire » de 16 090 personnes depuis la Libye en 2025**, un chiffre presque identique à celui enregistré l'année précédente.



Le point sur les accords d'expulsion par le groupe d'experts sur la réadmission

Le [procès-verbal de la réunion du groupe d'experts sur la réadmission de la Commission, tenue le 22 mai 2026](#), obtenu à la suite d'une demande d'accès à l'information, contient plusieurs éléments d'intérêt notamment :

- le Conseil a décidé de mettre fin aux mesures restrictives en matière de visas prévues à l'article 25 bis à l'encontre de l'Éthiopie ;
- s'agissant des accords de renvoi, **un État membre dont l'identité n'est pas précisée serait en train de conclure un protocole d'accord avec le Rwanda et d'en négocier un autre avec le Burundi ; un autre État membre indique être en cours de négociation d'un protocole d'application avec l'Albanie**.



Frontex ne divulgue (presque aucune) information sur RECAPP et RRApp

À la suite de deux demandes d'accès à l'information introduites par *Statewatch*, Frontex a communiqué deux séries de documents largement expurgés concernant le développement des « outils numériques » RECAPP et RRApp.

Comme l'avait précédemment indiqué [Anas Ambri sur Algorithm Watch](#), RRApp est conçu comme un chatbot fondé sur l'IA destiné aux personnes expulsées d'Europe. Les [documents](#)

publiés par Frontex au sujet de cet outil RRApp apportent très peu d'informations nouvelles, hormis quelques références à des difficultés budgétaires et procédurales rencontrées avec son développeur, la société polonaise Fabrity.

De la même manière, les [documents relatifs à par l'application RECAPP](#) livrés par Frontex révèlent très peu d'éléments inédits. Ils confirment néanmoins ce qui était déjà largement connu : RECAPP est destiné à être utilisé dans le cadre du suivi préalable à l'expulsion, en tant qu'alternative à la détention, ainsi que pour assurer une forme d'accompagnement et de suivi des personnes dans leur processus de réintégration.

Partenariats en matière de migration



La table ronde du MOCADDEM aborde les partenariats avec la Turquie et l'Égypte

Un [câble transmis par des diplomates allemands à Bruxelles](#) résume les discussions tenues lors de la réunion du 26 mars 2026 du Mécanisme de coordination opérationnelle sur la dimension extérieure de la migration (MOCADDEM).

Au cours de cette réunion, plusieurs thèmes majeurs ont été examinés, conformément à [l'ordre du jour officiel du document](#) (rendu public à la suite d'une demande d'accès à l'information *déposée par Statewatch*). Les principaux points abordés étaient les suivants :

- la route migratoire de la « Méditerranée orientale » ;
- un programme de création d'emplois financé par l'UE en Turquie et mis en œuvre par le Centre international pour le développement des politiques migratoires (ICMPD) ;
- les partenariats de l'UE avec la Libye, la Turquie et l'Égypte.

Les échanges consacrés à la Libye apparaissent particulièrement significatifs. Les États membres semblent, dans leur ensemble, **favorables à un renforcement de la coopération aussi bien avec les forces libyennes de l'Ouest qu'avec celles de l'Est**. Le document précise également que, malgré les difficultés susceptibles de compliquer les discussions avec les forces de l'Est, plusieurs **États membres ont déjà conduit leurs propres « initiatives » dans cette partie du territoire libyen**.

Le document fournit également de nombreux éléments relatifs à la coopération entre l'Union européenne et la Libye, notamment :

- la mention d'un « nouveau programme » **doté de 25 millions d'euros, destiné au développement du système libyen de gestion des frontières terrestres et maritimes. Il s'agirait du programme SHARAKA, qui, selon les informations obtenues par Statewatch, a été lancé en janvier 2026 afin de remplacer le programme SIBMMIL, désormais arrivé à son terme ;**
- une référence à un projet de **5 millions d'euros** mené avec **Europol**, pour lequel peu de précisions sont fournies, hormis la visite d'une délégation libyenne auprès d'Europol en avril. **Le document mentionne également un autre projet de 5 millions d'euros mis en œuvre par Interpol ;**
- la référence à « **15 navires déployés depuis 2023** », vraisemblablement fournis par l'Union européenne, pour un coût total de **59 millions d'euros**. Il n'est toutefois pas clairement établi si ce montant correspond au budget global du programme SIBMMIL;
- le fait que **certains États membres auraient remis en question la « politique d'une seule Libye »**, selon laquelle l'Union européenne ne reconnaît qu'une seule autorité gouvernante dans le pays. Cette stratégie semble être rendue plus complexe par le renforcement récent des relations avec les forces de l'Est.

La commission a également abordé plusieurs autres questions :

- La migration irrégulière en provenance d'Iran vers la Turquie, dans le contexte du conflit impliquant Israël et les États-Unis, est présentée comme une source de préoccupation. Le document précise toutefois que la frontière irano-turque est « actuellement calme, avec moins de passages que d'habitude ». Il est également indiqué que, si un nombre plus important de personnes tentait de franchir cette frontière, la Turquie devrait, selon certaines informations, « résister à l'idée de laisser entrer (les migrants en situation irrégulière en provenance d'Iran) jusqu'à la toute dernière minute » ;
- La question des expulsions de ressortissants **Syriens** est évoquée. La Commission aurait indiqué, peut-être de manière paraphrasée, que « les conditions ne sont pas tout à fait réunies » pour procéder à des expulsions de **Syriens depuis l'Union européenne** ;
- **Un dossier d'action sur la Syrie est actuellement en cours d'élaboration** et a déjà été demandé par *Statewatch*;
- **L'Égypte** est présentée comme un « bon partenaire » en matière de contrôle des migrations, dans la mesure où « **ils parviennent bien à les retenir sur leur territoire** ». La Grèce apparaît particulièrement favorable à un approfondissement de la coopération migratoire avec l'Égypte. Le document relève toutefois certaines **tensions avec les autorités égyptiennes concernant l'utilisation d'une enveloppe de 168 millions d'euros prévue dans le cadre du partenariat entre l'Union européenne et l'Égypte**. Il souligne qu'il convient de rappeler à l'Égypte « que les engagements financiers doivent déboucher sur des résultats mesurables ». Le texte indique également que l'Égypte serait intéressée par un « échange » avec Frontex, sans toutefois préciser la nature de cette coopération ;
- Plusieurs références sont faites aux campagnes d'information anti-migration financées par l'Union européenne et mises en œuvre par l'ICMPD, notamment **PARIM** au Pakistan, **MIRAMI** en Irak ainsi que le programme de « réponse rapide » **GARRI** ;
- Des informations supplémentaires sont fournies sur les [programmes ENHANCER et ENHANCER PRO](#) de l'ICMPD [consacrés à l'emploi et au développement de compétences, en Turquie](#), qui avaient déjà fait l'objet de publications sur le site *Statewatch*

Le câble fait également état d'un certain mécontentement à l'égard du fonctionnement des réunions du MOCADEM, plusieurs participants dénonçant les « longs monologues » de la Commission européenne.

[Le document complet, rédigé en allemand](#), est disponible sur le site *Statewatch*, [ainsi qu'une traduction automatique en anglais](#).

Des dizaines d'« agents » grecs ont-ils été déployés aux côtés des garde-côtes libyens ?

Outre les informations présentées ci-dessus, le câble diplomatique allemand fait état d'une intervention de la délégation grecque dont la portée demeure incertaine (page 11 du document) : « **Il a été fait référence à la coopération bilatérale avec la Libye, notamment au déploiement de 83 agents dans le cadre d'opérations de recherche et de sauvetage (SAR)** ».

La nature exacte de ce déploiement n'est toutefois pas précise. En mars 2026, [la Grèce avait annoncé l'envoi de deux hauts responsables de la garde côtière en Libye](#) afin de renforcer la coopération en matière de contrôle des migrations. En revance, le déploiement de plusieurs dizaines d'agents dans le cadre d'activités opérationnelles constituerait une solution significative. Une telle démarche semblerait également contredire les déclarations du ministre grec des Affaires maritimes, Vassilis Kikilias, qui avait affirmé, à la fin du mois d'avril, que le soutien apporté par la Grèce visait à permettre à la Libye de gérer les migrations « en utilisant [les] propres forces [des Libyens], leur propre garde-côtes », [selon le journal grec eKathimerini](#).

Afin de clarifier cette information, *Statewatch* a sollicité des précisions auprès de la garde côtière hellénique, du ministère grec des Affaires étrangères et de la Commission européenne concernant la nature et l'ampleur de ce « déploiement ».

Mises à jour importantes concernant le dossier d'action sur la Libye

En réponse à une demande d'accès à l'information *introduite par Statewatch*, le Conseil de l'UE a publié une [version largement expurgée du rapport de mise à jour sur la mise en œuvre du dossier d'action sur la Libye](#), transmis au comité MOCADÉM le 26 mars 2026.

Statewatch a toutefois également obtenu des informations ayant fait l'objet des expurgations, lesquelles sont présentées dans le résumé ci-dessous.

Ce rapport de « mise à jour sur la mise en œuvre » dresse un état d'avancement des actions entreprises pour chacune des mesures que l'Union européenne considère comme prioritaires dans le cadre de son dossier d'action sur la Libye en matière de contrôle des migrations. Au total, neuf actions sont recensées, couvrant notamment l'engagement diplomatique et technique, la lutte contre les migrations, les différentes formes de coopération, le renforcement des capacités ainsi que la migration de main-d'œuvre.

Est contre Ouest

L'action n° 1 met en lumière l'une des principales questions actuelles : avec quels acteurs libyens l'Union européenne entend-elle coopérer en matière de contrôle des migrations ? À cet égard, le document mentionne plusieurs réunions du Conseil ainsi que des échanges avec d'autres institutions, fondés sur une « cartographie des acteurs » élaborée avec la contribution de la Mission d'assistance aux frontières de l'Union européenne en Libye (EUBAM), de la délégation de l'Union européenne en Libye (EUDEL) et de la mission navale de l'Union européenne « Opération IRINI ».

Dans le reste du dossier, plusieurs références indirectes témoignent d'une coopération avec les forces libyennes de l'Est comme de l'Ouest. Le document indique notamment :

« Depuis le début de l'année 2024, un dialogue technique a été engagé avec les autorités libyennes (reconnues comme telles sur l'ensemble du territoire) compétentes en matière de migration. »

De manière générale, les références explicites à une coopération avec les forces de l'Est ont toutefois été systématiquement expurgées.

Formation et renforcement des capacités

Dans le cadre de **l'action 2**, le dossier fait état d'importants efforts visant à former les acteurs libyens et à les familiariser avec les normes promues par l'Union européenne en matière de gestion des frontières et des migrations, d'application de la loi, de gouvernance et d'autres domaines connexes. Le document indique également que l'Union européenne a insisté sur l'« adoption des 13 procédures opérationnelles standard (SOP) et de leurs annexes relatives à la recherche et au sauvetage ». Ces procédures ont été élaborées en collaboration avec l'Office des Nations unies contre la drogue et le crime (ONUDC), ainsi qu'avec plusieurs acteurs libyens, notamment la « garde côtière libyenne » et l'Administration générale de la sécurité côtière, moins connue. **Dans son ensemble, cette**

L'externalisation des frontières : suivi de la politique d'externalisation de l'UE
Bulletin n° 18, 7 juillet 2026

action traduit la volonté de l'Union européenne de renforcer le professionnalisme, l'autonomie et l'intégrité des acteurs libyens chargés des opérations maritimes et de la gestion des frontières.

Élément supprimé de cette section : une mission technique conjointe de la Commission européenne et du Service européen pour l'action extérieure (SEAE), provisoirement prévue pour l'été 2026.

Opérations de lutte contre la migration

L'action 3, consacrée à la gestion des frontières et à la lutte contre la migration, mentionne le lancement, **en janvier 2026**, d'un programme de **25 millions d'euros** dédié à la **gestion des frontières et à la lutte contre le trafic illicite, qui correspond vraisemblablement au programme SHARAKA**.

Le document indique également qu'une nouvelle action pluriannuelle et régionale en matière de migration dans le voisinage méridional, incluant la Libye, aurait été adoptée en décembre 2025. Il fait en outre référence à une action policière de **5 millions d'euros, mise en œuvre par INTERPOL, consacrée à la lutte contre le trafic illicite de migrants et la traite des êtres humains**.

Cette partie du dossier a toutefois fait l'objet d'importantes expurgations dans la version rendue publique par le Conseil. Les informations supprimées concernent notamment :

- un éventuel **accord de coopération entre Frontex et l'EUBAM Libye**, ainsi que les sensibilités politiques qu'un tel accord pourrait susciter. Le document indique notamment que les autorités libyennes se montrent réticentes à l'égard d'une présence opérationnelle de Frontex sur leur territoire. S'il est fait état de priorités différentes entre Frontex et l'EUBAM Libye, il est également précisé qu'une **coopération opérationnelle et un échange d'informations existent déjà entre les deux entités sur une base « ad hoc »** ;
- La possibilité d'**apporter un soutien aux gardes-frontières libyens à l'aéroport de Benina, situé à proximité de Benghazi**, est évoquée, de même qu'une action spécifique envisagée en faveur de cet aéroport ;
- **Le projet de l'EUBAM Libye d'étendre ses activités au-delà de Tripoli est également mentionné.**

Opérations et coordination en Libye

Dans la version expurgée du dossier, **l'action n° 4** est principalement consacrée au renforcement des capacités et à la formation en matière de recherche et de sauvetage. La version non expurgée précise également qu'il est nécessaire de remédier aux « lacunes »

identifiées au sein du centre de coordination maritime et des opérations de la garde côtière libyenne occidentale (LCG).

Cette action fait également référence à deux programmes de renforcement des capacités, chacun doté d'un budget de **5 millions d'euros** et financé par le fonds **NDICI–Global Europe**. L'un de ces programmes est mis en œuvre par le **Centre international pour le développement des politiques migratoires (ICMPD)**, tandis que l'autre est géré par l'**Office des Nations unies contre la drogue et le crime (ONUDC)**.

Conditions

L'action n° 5 vise à améliorer les conditions de vie dans les centres de détention accueillant les personnes refoulées par la « garde côtière libyenne ». À cette fin, elle prévoit des financements complémentaires d'un montant de **35 millions d'euros** destinés à plusieurs programmes de protection mis en œuvre en partenariat avec le **HCR**, le **CESVI**, l'**Organisation mondiale de la santé (OMS)**, l'**Organisation internationale pour les migrations (OIM)**, l'**UNICEF**, l'ONG française **Supernovae**, les **Conseils norvégien et danois pour les réfugiés**, ainsi qu'**INTERMIG**. Des contrats supplémentaires, d'un montant de **35 millions d'euros**, devraient également être conclus avec des **institutions des Nations unies d'ici la fin de l'année 2026**.

Le document indique par ailleurs qu'un **programme régional du HCR pour l'Afrique du Nord** devrait être lancé en 2026, la majeure partie de son financement étant destinée à la Libye.

La phase 7 du **Programme régional de développement et de protection (RDPP)** pour l'Afrique du Nord disposerait d'un budget de **50 millions d'euros**, financé à hauteur de **37,5 millions d'euros** par le **Fonds européen pour l'asile, la migration et l'intégration (AMIF)**, de **7 millions d'euros** par l'Italie, de **5 millions d'euros** par les Pays-Bas, le solde étant assuré par le HCR.

Dans sa version publique, ce point d'action présente différentes mesures destinées à améliorer les conditions de détention, à lutter contre les détentions arbitraires et à renforcer les mécanismes de surveillance exercés par les Nations unies. **La version non expurgée est toutefois plus explicite quant aux violations des droits subies par les migrants en Libye. Elle évoque notamment les « conditions difficiles » dans les centres de détention, une hostilité croissante à l'égard des migrants dans le pays, ainsi qu'une répression exercée par les autorités contre les organisations non gouvernementales intervenant en faveur des migrants.**

Le document mentionne également la présence en Libye d'un groupe tiers chargé de surveiller le respect des droits de l'homme, sans toutefois en révéler l'identité.

Enfin, ce point d'action indique que l'Union européenne explore d'autres possibilités de financement par l'intermédiaire de différents États membres, en dehors du cadre officiel de l'initiative « Team Europe » consacrée à la Libye.

Pays partenaires

L'action 6 est entièrement consacrée à la coopération avec les principaux pays d'origine et de transit, en particulier ceux de la région, mais également certains **pays d'Asie du Sud, tels que le Pakistan et le Bangladesh, dont sont originaires de nombreuses personnes empruntant la route migratoire vers l'est de la Libye.**

Le document mentionne également la coopération avec les forces chargées du contrôle des frontières en Égypte, dans le cadre d'un programme d'un montant de près de **200 millions d'euros**, consacré notamment à la surveillance de la frontière entre l'Égypte et la Libye.

Il est par ailleurs indiqué que la délégation de l'Union européenne en Libye organise régulièrement des « discussions de sensibilisation à la migration » avec les ambassades concernées, sans que la nature exacte de ces échanges ne soit précisée.

La version non expurgée du dossier fait également référence à une proposition formulée par le commissaire **aux Affaires intérieures, Magnus Brunner**, à l'attention des **Émirats arabes unis**, en vue du **lancement conjoint d'une « initiative axée sur les itinéraires » en Libye**. Cette initiative associerait des partenaires régionaux et institutionnels, ainsi que plusieurs États membres agissant à titre individuel. Selon la dépêche diplomatique allemande mentionnée précédemment, les Émirats arabes unis n'avaient pas encore répondu à cette proposition à la fin du mois de mars.

Évacuations

Dans **l'action n° 7**, est consacrée à l'évacuation « volontaire » de personnes depuis la Libye. Selon le document, **2 501 personnes** auraient été réinstallées dans le cadre du **Mécanisme de transit d'urgence (Emergency Transit Mechanism – ETM)** au Rwanda entre 2019 et la fin du mois de novembre 2025. En 2025, seules **137 réinstallations** auraient été réalisées, à l'occasion d'un unique vol. **Le document fait également état d'inquiétudes quant à la viabilité financière du programme ETM, en raison du faible niveau des engagements financiers.** Plus généralement, les chiffres des réinstallations pour l'année 2025 demeurent faibles, ne représentant que quelques centaines de personnes accueillies dans des pays tiers et dans les États membres de l'Union européenne.

Le document indique en outre que plus d'une douzaine de mineurs non accompagnés seraient « bloqués » au Rwanda, aucun pays n'étant disposé à les accueillir. Certains de ces enfants y seraient présents depuis près de deux ans.

Expulsions

L'action n° 8 porte sur les expulsions. Parmi les informations présentées, le document fait référence au projet **PROTASSHA II**, un programme de réintégration au Bangladesh mis en œuvre par l'organisation de développement **BRAC**.

De manière générale, le document indique que les expulsions organisées par l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) depuis la Libye auraient connu un ralentissement.

Migration de main-d'œuvre et régularisation

Enfin, **l'action 9** porte sur Enfin, l'action n° 9 est consacrée aux **accords relatifs à la migration de main-d'œuvre. Elle vise également à encourager les autorités libyennes à régulariser la situation des travailleurs migrants en situation irrégulière présents dans le pays, à favoriser leur intégration et à améliorer leur accès aux services publics.**

Le document indique que l'ONG française **Supernovae** mettrait en œuvre un projet destiné à promouvoir cette régularisation. Il laisse également entendre que l'Union européenne exerce des pressions sur les autorités libyennes afin de faire progresser cette question, particulièrement sensible sur le plan politique.

Le Royaume-Uni accorde 8 millions de livres sterling au Pakistan pour la « gestion des migrations »

A l'occasion d'une [visite au Pakistan à la mi-juin](#), le ministre britannique chargé du Moyen-Orient a annoncé l'octroi d'un financement de **8 millions de livres sterling** (environ **9,3 millions d'euros**) destiné, entre autres, à « renforcer les systèmes frontaliers et de visas et à apporter une expertise pour aider les forces de l'ordre pakistanaises à démanteler les réseaux de trafic d'êtres humains et de traite ».

Le communiqué de presse précise également que ce **financement sera utilisé pour « soutenir » l'expulsion de ressortissants pakistanais depuis le Royaume-Uni, ainsi que les « processus d'identification et de partage d'informations ».**

15 millions d'euros au Sénégal pour la sécurité maritime

Le 28 avril 2026, le Conseil de l'Union européenne a publié une décision accordant **15 millions d'euros** au Sénégal au titre de la **Facilité européenne pour la paix**, afin de soutenir les Forces armées sénégalaises dans le cadre des dispositifs de sécurité maritime de l'« Architecture de Yaoundé ».

Bien que cette [décision](#) ne fasse pas directement référence au contrôle des frontières, [elle mentionne la lutte contre la traite](#) des êtres humains ainsi que la nécessité de renforcer « les efforts en matière de sécurité maritime au Sénégal ainsi que dans les régions de l'Atlantique et du golfe de Guinée ».

Selon le document, ces financements sont principalement destinés à l'acquisition d'« équipements opérationnels, notamment des moyens d'intervention, des systèmes de surveillance, des équipements de communication et des équipements de protection individuelle pour la Marine nationale sénégalaise ».

Mises à jour de l'archive documentaire

[Les archives de documents « *Outsourcing Borders* »](#) regroupent des documents clés du Conseil de l'UE et de la Commission européenne. L'intégralité des archives est disponible sur le site *Statewatch*.



[Operational Coordination Mechanism on the External Dimension of Migration](#)

[Libya: Update on the implementation of the action file](#): prepared for the 26 March 2026 meeting (4019/26, LIMITE, 17 March 2026, pdf)

[Summary of MOCADDEM meeting on 26/03/2026](#): sent by the Permanent Representation of Germany to the EU in Brussels to the German government, 31 March 2026

Other documents

[Compilation of written replies to the Presidency guiding questions on the Action Plan on Drone and Counter Drone Security](#): presented to the Working Party On Civil Protection - Critical Entities Resilience (PROCIV CER) (6054/26, LIMITE, 7 May 2026, pdf)

[Revised compilation of Member States' written replies to the Presidency guiding questions on the Action Plan on Drone and Counter Drone Security](#): presented to the Ad hoc Working Party on preparedness, response capability and resilience to future crises (6526/26, LIMITE, 18 May 2026, pdf)

[Readmission Expert Group meeting 22 May 2026](#): minutes obtained via Freedom of Information request

[Compilation of documents regarding the Frontex RECAPP digital tool](#): obtained via Freedom of Information request, 15 June 2026

[Compilation of documents regarding the Frontex RRApp digital tool](#): obtained via Freedom of Information request, 3 July 2026

[Council Implementing Decision on the suspension of certain provisions of regulation \(EC\) 810/2009 of the European Parliament and of the Council with respect to Somalia – Adoption and Italian dissent](#) (10270/26, 15 June 2026 and ADD 1, 24 June 2026, pdfs)

À propos de ce bulletin

Ce projet, mené par *Statewatch* et *migration-control.info*, avec le soutien financier de *Brot für die Welt*, *Misereor*, *medico international* et *Pro Asyl*, vise à rendre publiques les politiques, les plans et les pratiques d'externalisation de l'UE. Ce faisant, il cherche à mettre en lumière leurs effets sur les droits des personnes en déplacement, ainsi que sur les normes démocratiques, la transparence et la responsabilité. Le projet remédie au manque d'informations publiques en publiant des documents européens pertinents, principalement, à ce stade, ceux produits ou discutés par le Conseil de l'UE. Il répond également à la surabondance d'informations provenant des diverses institutions européennes, groupes de travail et gouvernements nationaux impliqués dans le programme d'externalisation, en proposant des synthèses thématiques et regionaux ainsi que des analyses approfondies des enjeux clés.